

1. Objet

Les présentes Conditions Spécifiques (ci-après désignées « CS ») s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à toutes les Projets vendus par Alinéa Conseil tels que définis au paragraphe 2. Elles complètent les Conditions Générales de Vente de Alinéa Conseil. Ces CS sont complétées par les devis et documents commerciaux remis au Client.

2. Définition

Un Projet est une intervention de Alinéa Conseil dont l'étendue est définie par un cahier des charges validé conjointement par le Client et Alinéa Conseil. Ces prestations sont vendues au forfait et peuvent inclure, de manière non limitative, tout ou partie des interventions suivantes :
Réalisation de site Internet (portail, boutique, vitrine, etc.)
Création graphique (logo, charte graphique, maquette de site Internet, communication papier, affiche, etc.)
Reprise et évolution de site Internet.

3. Droits et obligations du Client

Alinéa Conseil demande au Client toute son aide pour définir ses besoins et souhaits de manière détaillée, pour que toutes les problématiques évoquées soient partagées par tous les intervenants.

4. Droits et Services

Alinéa Conseil s'engage à conseiller le Client pour répondre au mieux à ses besoins. L'offre commerciale bâtie par Alinéa Conseil est faite pour répondre au besoin du Client. L'offre commerciale stipule ce qui est inclus et ce qui est exclu de la prestation de Alinéa Conseil.
Si la demande du Client devait engendrer un risque, Alinéa Conseil s'engage à conseiller au mieux celui-ci. Dans le cas où le besoin du Client évoluerait pendant la réalisation de la prestation, un avenant contractuel et financier serait proposé par Alinéa Conseil. S'il était refusé, Alinéa Conseil se contenterait de réaliser la prestation telle qu'initialement convenue par les parties.

5. Déroulement

5.1. Lancement

La mission confiée par le Client à Alinéa Conseil débute à la réception d'un devis signé du Client et de l'acompte correspondant. Les délais de réalisation figurent à titre indicatif dans le devis remis au Client: ils sont seulement indicatifs et ne tiennent en aucun cas Alinéa Conseil. En particulier, en cas de retard du Client dans la fourniture d'informations ou la validation, ces délais seraient allongés.

5.2. Déroulement

Le Projet se déroule par Lots successifs. Au fur et à mesure de la réalisation des Lots, Alinéa Conseil en informera le Client. Alinéa Conseil mettra en place un environnement permettant au Client d'avoir un accès sécurisé aux développements en cours et de suivre l'avancée des travaux. La mise à jour de cet environnement sera planifiée selon un

calendrier convenu entre le Client et Alinéa Conseil, selon les développements à réaliser. Le Client doit communiquer par écrit à Alinéa Conseil toutes remarques ou inquiétudes sur cet état d'avancement. Chaque fois qu'un Lot est finalisé, le client sera invité à en valider la réalisation par écrit. Sans réponse du Client, le Projet sera bloqué.

5.3. Livraison

Alinéa Conseil considère les travaux terminés lorsque la prestation a été réalisée conformément au cahier des charges accepté par les parties. Alinéa Conseil fera alors parvenir au Client un procès-verbal de livraison. Le Client doit signer ce document pour que la prestation soit livrée. La livraison se fait sur le support commandé ou sur le support jugé le plus approprié par Alinéa Conseil. La facturation est faite au jour de la livraison.

6. Garantie

Après la livraison de la commande, les réclamations portant sur d'éventuelles non-conformités de la prestation effectuée par rapport au cahier des charges doivent être formulées par écrit dans les deux (2) mois suivant la signature du procès-verbal de livraison. Alinéa Conseil s'engage à réaliser à ses frais toutes les interventions nécessaires pour corriger ces non-conformités. Il appartient au Client de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à Alinéa Conseil toute facilité pour procéder à la constatation de ce vice et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin, sauf si Alinéa Conseil était dans l'impossibilité de remédier au dit vice dans un délai de 15 jours suivant la constatation écrite. Sont exclus de la garantie tous dommages résultant notamment d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive des services ou d'une négligence du Client, du non-respect des instructions d'installation ou d'exploitation, d'une intervention effectuée par un tiers non agréé Expressément par Alinéa Conseil. Sont également exclues les demandes d'évolution.

7. Responsabilité

Le Client est seul responsable des informations (textes, images, etc.) publiées sur les supports créés par Alinéa Conseil et de l'éventuelle inexécution de ses obligations (obligations CNIL par exemple). La responsabilité de Alinéa Conseil ne pourrait donc être engagée à ce titre. À l'égard des tiers, le Client fera son affaire personnelle de toute réclamation. Conformément au paragraphe 6, la responsabilité de Alinéa Conseil se limite à mettre en conformité la prestation livrée dans le cas où celle-ci présenterait une non-conformité. Alinéa Conseil ne saurait en aucun cas être tenu responsable de dommages indirects causés par cette non-conformité.